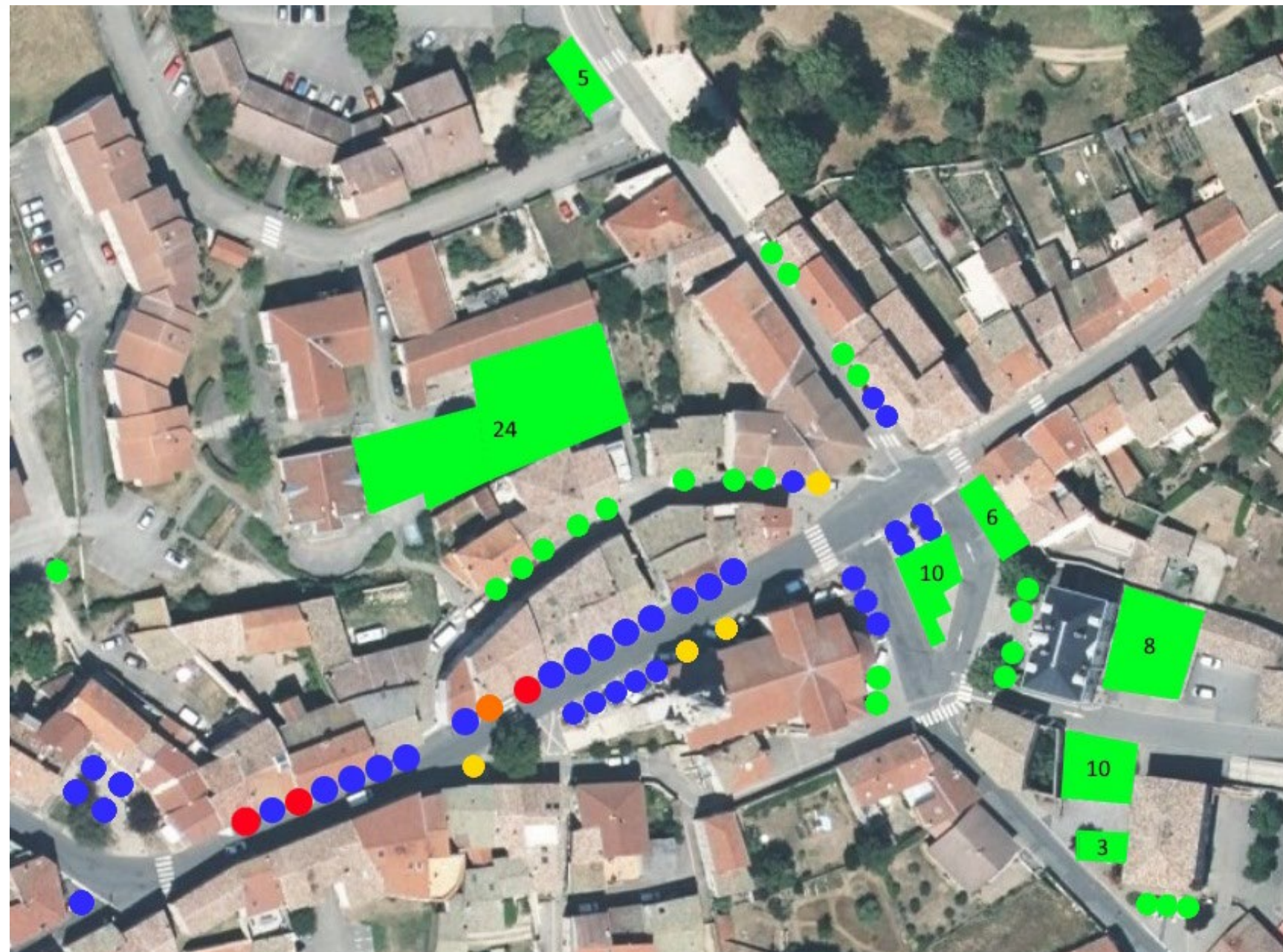




UNE NOUVELLE ZONE BLEUE pour le quartier « Notre-Dame »

Parce que la mobilité c'est aussi le stationnement et qu'améliorer la qualité de vie d'un quartier passe par une meilleure gestion de la présence des automobiles, la commune de Pélussin, dans le cadre de son étude mobilité en cours et en collaboration avec les commerçants du quartier, a procédé à l'élaboration d'un nouveau plan de stationnement et une réorganisation de la zone bleue.



Cette organisation est prévue pour
la mi- septembre 2023.

en rouge les places supprimées
en jaune les places en arrêt-minute,
en bleu les places en zone bleue,
en vert celles restant en stationnement libre

Le règlement de la zone bleue sera le suivant :

**7h-19h avec un stationnement limité à 45mn
(20mn actuellement)**

Les places arrêt-minutes seront dans la zone bleue et marquées en bleu (donc disque obligatoire) mais avec une mention « arrêt minute au sol » et un panneau indiquant la durée maximum du stationnement.

Le stationnement y sera limité à 15 mn.

Merci de vos retours, remarques, suggestions et participation à l'adresse suivante : participer@ville-pelussin.fr